PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 17 décembre 2025 à l'hôtel Riôtel de Carleton-sur-Mer sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Sylvain Tanguay, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Denis Gauthier, maire de Saint-Siméon
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel-Gascons
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Patricia Chartier, mairesse de Maria
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Mme Geneviève Bujold, Agente service aux clients et soutien à la direction de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Monika Tait, maire de Petite-Vallée,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

PROPOSITION POUR ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);

3. Élection du bureau des officiers (adoption);

4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal des réunions du 3 septembre 2025 (régulière et extraordinaire) (adoption);

5. Suivi des finances et des opérations :
 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);

6. Administration :
 6.1. Demande d'aide financière – PADTC 2025-2027 (adoption);
 6.2. Entente avec le CSSI des Iles (adoption);
 6.3. Financement pour le parascolaire de St-Georges (adoption);

7. Transport adapté Gaspé – projet d'intégration :
 7.1. Signature du contrat de coordination Ville de Gaspé (adoption);
 7.2. Signature du contrat de coordination Ville de Percé (adoption);
 7.3. Signature de l'acte de cession du contrat de transport (adoption);

8. Calendrier 2026 (adoption);

9. Date et lieu de la prochaine réunion;

10. Période de questions;

11. Levée de l'assemblée (adoption).

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2025 – 41 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. NOMINATION DES OFFICIERS

Tel que stipulé dans le règlement sur la régie interne, le bureau des officiers doit être élu annuellement. Donc, Marie-Andrée Pichette recommande de procéder à l'élection du poste de président (e) et du poste de vice-président (e).

Pour ce faire, Simon Deschênes propose Mark Lasanowski à titre de secrétaire d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de présidente. Marie-Andrée Pichette et Mark Lasanowski acceptent le titre.

Nomination à la présidence

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e).

Simon Deschênes propose Daniel Côté à titre de président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Daniel Côté est nommé au poste de président.

Nomination à la vice-présidence

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e).

Éric Dubé propose Patricia Chartier à titre de vice-présidente.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Patricia Chartier est nommée au poste de vice-présidente.

R-2025 – 42 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS**

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu de nommer Mark Lasanowski à titre de secrétaire d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de présidente.

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu de nommer Daniel Côté à titre de président.

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu de nommer Patricia Chartier à titre de vice-présidente.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 03 SEPTEMBRE 2025 (RÉGULIÈRE ET EXTRAORDINAIRE)

Les documents « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 03 septembre 2025 » et « Procès-

verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 03 septembre 2025 » sont présentés.

R-2025 – 43 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DU 03 SEPTEMBRE 2025 (RÉGULIÈRE ET EXTRAORDINAIRE)**

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 03 septembre 2025, tenue à Pabos Mills, tel que lu et présenté et le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 03 septembre 2025, tenue en Pabos Mills, tel que lu et présenté

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés n'a pas pu être présenté pour cause d'absence prolongée de personnels à la comptabilité (arrêt temporaire indéterminé).

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

6. ADMINISTRATION

6.1. Demande de financement au PADTC 2025-2027

R-2025 – 44 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE AU MTMD EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – VOLET 2 /2025-2027**

ATTENDU QUE le Réseau de transport collectif Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« RéGÎM ») a souscrit à la convention d'aide financière conclue le 8 novembre 2010 entre le ministère des Transports (« MTQ »), la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« CRÉGÎM »), les 5 MRC du territoire gaspésien et l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine (« ci-après désignées collectivement : "les ou des MRC" ») en vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du MTQ (« Convention d'aide financière ») et que cette Convention d'aide financière a été reconduite pour l'année 2012 par l'avenant no.1 en date du 25 septembre 2012;

ATTENDU QUE cette Convention d'aide financière est arrivée à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2013, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a continué les opérations du RéGÎM;

ATTENDU QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la Régie et, de ce fait, la Régie est un organisme admissible au sens du programme d'aide au développement du transport collectif régional;

ATTENDU QUE la Régie a élaboré et adopté un plan stratégique de développement, qui définit les orientations de développement du service de transport collectif sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont confié la responsabilité à la Régie de percevoir, recevoir, négocier et demander du financement public ou privé en son nom ou au nom des MRC afin de financer les services de transport collectif sur le territoire des MRC;

ATTENDU QUE le programme d'aide au développement du transport collectif a été reconduit pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027 et que ce programme est en continuité avec le programme précédent;

ATTENDU QU'en vertu des modalités du volet II de ce programme, les MRC sont chacune des organismes admissibles à la subvention prévue pour

l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif à la hauteur de 600 000 $ par année de fonctionnement ;

ATTENDU QUE la Régie a adopté la grille tarifaire par la présente résolution;

ATTENDU QUE pour les services de transport collectif, 93 050 déplacements ont été effectués en 2024, et qu'il est prévu d'en effectuer 95 000 en 2025, 95 000 en 2026 et 95 000 en 2027;

ATTENDU QUE pour les mêmes services, les MRCS prévoient contribuer pour une somme de 136 125 $ en 2025, de 204 188 $ en 2026 et de 210 000 $ en 2027;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 300 000 $ en 2025, de 387 030 $ en 2026 et de 387 030 $ en 2027;

ATTENDU QUE le total des dépenses admissibles s'élèvera à 2 711 339 $ en 2025, à 2 986 086 $ en 2026 et à 2 986 086 $ en 2027;

ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025-2027 adoptées par voie de résolution no 2025-45;

ATTENDU QUE la Régie a adopté un plan de développement du transport collectif pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-46;

ATTENDU QUE la Régie a indiqué, à même son plan de développement du transport collectif 2025-2027, ses intentions quant au réinvestissement des surplus accumulés attribuables à la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Régie a indiqué, dans le même plan, une prévision annuelle (2025, 2026 et 2027) du nombre moyen de places et du kilométrage commercial effectué en mode autobus, minibus et taxi afin d'être admissible à l'enveloppe de bonification de l'aide financière selon les places-kilomètres (le cas échéant);

ATTENDU QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Chartier**,** et unanimement résolu**:**

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière pour l'année 2025, 2026 et 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;

D'AUTORISER la direction générale, Marie-Andrée Pichette, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

6.2. Entente avec le CSSI des Iles

R-2025 – 45 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ENTENTE AVEC LE CSSI DES ÎLES**

IL EST PROPOSÉ par Patricia Chartier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer l'entente avec le CSSI des Îles tel que présenté.

6.3. Financement pour le parascolaire de St-Georges

R-2025 – 46 **RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU PROJET DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE 2024-2025**

IL EST PROPOSÉ par Samuel Parisé et unanimement résolu que le rapport financier 2024-2025 du projet Notre-Dame-de-Liesse soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

7. TRANSPORT ADAPTÉ GASPÉ – PROJET D'INTÉGRATION

7.1. Signature du contrat de coordination Ville de Gaspé

R-2025 – 47 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE COORDINATION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VILLE DE GASPÉ**

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer le contrat de coordination entre la Régie et la Ville de Gaspé tel que présenté.

7.2. Signature du contrat de coordination Ville de Percé

R-2025 – 48 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE COORDINATION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VILLE DE PERCÉ**

IL EST PROPOSÉ par Patricia Chartier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer le contrat de coordination entre la Régie et la Ville de Percé tel que présenté.

7.3. Signature de l'acte de cession du contrat de transport

R-2025 – 49 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DU CONTRAT DE TRANSPORT DU SERVICE EN TRANSPORT ADAPTÉ DE GASPÉ**

IL EST PROPOSÉ par Henri Grenier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer l'acte de cession du contrat de transport tel que présenté.

8. CALENDRIER 2026

R-2025 – 50 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2026**

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Tanguay et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2026 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique;

- Mercredi 25 février de 13h30 à 16h00 – MRC Avignon
- Mardi 14 avril de 9h00 à 11h30 – MRC Haute-Gaspésie
- Mercredi 17 juin de 13h30 à 16h00 – MRC Côte-de-Gaspé
- Mercredi 16 septembre de 9h00 à 11h30 – MRC Rocher-Percé
- Mercredi 17 décembre de 9h00 à 11h30 – MRC Bonaventure

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 25 février 2026 dans la MRC d'Avignon.

Aucune proposition n’est débattue à ce point.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n’étant présent, aucune période de question n’a eu lieu.

Aucune proposition n’est débattue à ce point.

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

R-2025 – 51 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement que l’assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,	la secrétaire-trésorière,
_____	_____
Daniel Côté	Marie-Andrée Pichette
_____	_____
Date	Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d’administration le :

Date